

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 18 mars 2016

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 18 mars 2016 à 20 h 30 Salle de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle LAGOUTTE, maire.

Sont excusés : Bernard CHERVIER, Séverine BERCHOUX et Pierre TAGOURNET.

Le conseil municipal, après lecture, adopte le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12/02/2016.

Le Conseil Municipal,

- Constate la désaffectation de l'immeuble sis 66 Grande Rue et décide du déclassement du bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.
- Désigne Emmanuel Buisson comme délégué à la commission consultative du leg Bouthier de Rochefort.
- Accepte la proposition du Cabinet Archipat et décide d'inscrire au budget 2016 une dépense supplémentaire de 40 240 € HT, soit 48 288 € HT sur les honoraires (compte-tenu d'une mise au point suite à l'évaluation définitive des travaux réalisée dans le cadre du dossier d'Avant Projet Détaillé validé par la maîtrise d'ouvrage, une révision du contrat est proposée : le taux pour les missions de base est fixé à 10,86 % au lieu de 13,5 % prévu dans le marché initial du fait de l'augmentation importante du montant des travaux qui passe de 500 000 € HT à 900 000 € HT).
- Vote une subvention de 50 € par élève fréquentant la MFR d'Anzy le Duc (2 enfants)
- Décide de diminuer le loyer du F3 situé au 39 Grande Rue (dans le bâtiment de l'annexe) de 320 € à 300 €.
- Vote les quatre taxes communales sans augmentation par rapport aux années précédentes comme suit :

Taxe d'habitation	: 14,07 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 16,72 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 49,26 %
Cotisation Foncière des entreprises	: 19,61 %
- Décide de solliciter des subventions au titre du Conseil Départemental (60 000 € en phase 1 et 60 000 € en phase 2) et auprès de la Région via le Pays Charolais-Brionnais (70 000 € au lieu de 60 000 € initialement prévu). Une demande auprès du Feader sera demandée ultérieurement.
- Approuve le compte de gestion établi par le percepteur pour le CCAS
- Adopte le compte administratif du CCAS de l'exercice 2015 :

• Recettes de fonctionnement :	44 652,20 €
• Dépenses de fonctionnement :	40 186,02 €
Excédent de fonctionnement :	4 466,18 €
• Recettes d'investissement :	40 000,00 €
• Dépenses d'investissement :	00 €
Excédent d'investissement :	40 000,00 €
- Approuve le compte de gestion établi par le percepteur pour le budget assainissement
- Adopte le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2015 :

• Recettes de fonctionnement :	102 995,20 €
• Dépenses de fonctionnement :	41 744,84 €
Excédent de fonctionnement :	61 250,36 €
• Recettes d'investissement :	40 168,21 €
• Dépenses d'investissement :	19 425,56 €
Excédent d'investissement :	20 742,65 €
- Approuve le compte de gestion établi par le Percepteur pour le budget communal
- Adopte le compte administratif communal de l'exercice 2015 :

• Recettes de fonctionnement :	904 556,11 €
• Dépenses de fonctionnement :	631 352,13 €
Excédent de fonctionnement :	273 203,98 €

- Recettes d'investissement : 655 554,48 €
- Dépenses d'investissement : 750 935,83 €
- Déficit d'investissement : 72 019,22 €

➤ Vote le budget primitif 2016 de l'assainissement. Ce budget s'équilibre, pour le fonctionnement en dépenses et en recettes à 93 769,36 € ; pour l'investissement, en dépenses et en recettes à 50 909,65 €.

➤ Vote le budget primitif de 2016 de la Commune. Ce budget s'équilibre, pour le fonctionnement en dépenses et en recettes à 1 020 856,63 € ; pour l'investissement, en dépenses et en recettes à 1 139 566,35 €.

Madame le Maire fait part des informations suivantes :

- Peinture axiale reprise par la société Proximark.
- Téléphone changé à la salle de sports.
- Demande de la Maison des Assistantes Maternelles pour louer temporairement le F3 situé au 39 Grande Rue (dans le bâtiment de l'annexe). Accord donné sachant que des travaux dans la salle de bain vont être réalisés prochainement.
- Intervention de l'entreprise Marchand à l'école élémentaire pour un problème de fonctionnement sur la double-flux. Un ventilateur sera remplacé. Demande de devis pour un contrat de maintenance.
- Transfert de l'agence postale communale effectuée au 39 Grande Rue dans le bâtiment de l'annexe.
- Changement du radiateur au plafond dans la cuisine de la salle des fêtes
- Réunion organisée entre la mairie, l'architecte et l'association du restaurant scolaire pour le projet cure – cantine – école maternelle.
- Prévision achat d'un taille-haie (environ 650 €).

Point des référents de commissions et des différentes réunions :

* Communauté de Communes :

- Commission environnement : bilan ordures ménagères, opération de sensibilisation à la déchetterie le 4 juin en partenariat avec le Smevom dans le cadre des journées européennes de l'environnement.
- Commission agricole et environnement : organisation d'une journée pédagogique sur le thème de la botanique, 42 élèves de l'école élémentaire d'Iguerande se rendront à l'exposition sur « les femmes dans la résistance » à Ligny en Brionnais, les maternelles visiteront le marché au cadran dans le printemps.

- Lancement de la consultation pour le PLUI

- Petit Patrimoine : photos pratiquement toutes prises

* Commission enfance : la réflexion commence pour l'organisation des activités périscolaires de l'année prochaine.

* Commission espace culturel : programmation en cours.

* Commission gare : panneautage touristique à venir.

* Bilan suite réunions du Leg Bouthier de Rochefort, du restaurant scolaire, d'animation jeunesse, du Pays Charolais-Brionnais.

Tour de table :

Marie-Anne Jacquet : souhaite savoir si le problème de compteur électrique pour l'éclairage public a été solutionné (demande en cours auprès d'Erdf et du Sydesl)

Sandrine Lièvre : informe le Conseil Municipal d'une action handisport avec Sud Foot le mercredi 30 mars de 14h à 17h à la salle Maurice Deverne (sensibilisation au handicap dans le sport)

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 29 avril 2016 à 20h30.

La séance est levée à 23h.